

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : BAVANS  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 33/2022

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/04/2022  
 Reçu en préfecture le 20/04/2022  
 Affiché le   
 ID : 025-212500482-20220413-2022DELIB33-DE

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 04/04/2022	L'an deux mil vingt-deux le treize avril à dix-neuf heures,
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 13/04/2022	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Madame Sophie RADREAU, Maire</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27          Présents : 21          Votants : 27          Ayant donné procuration : 6          Absent excusé : 0          Absent : 0          Exclu : 0</i>	<b>Étaient présents :</b> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONDET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, DEVAUX Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine.  <b>Étaient représentés :</b> URAS Michaël, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte, TRAVERSIER Agnès, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.
<b>OBJET :</b>  <i>Aide aux victimes de la guerre en Ukraine</i>	<b>Procuration donnée :</b> URAS Michaël a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, REBOUH Mehdi a donné procuration à BUSSON Christine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à DURY Bernard, BEDEZ Christian a donné procuration à ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine.
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b>  - <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Agnès ISSLER est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire expose, vu l'accord de principe exprimé par l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal lors de la réunion du conseil municipal du 16 mars 2022, qu'il est envisagé d'octroyer une subvention exceptionnelle destinée à venir en aide aux victimes de la guerre en Ukraine, d'un montant de 500 €.

Le virement sera effectué à une organisation gouvernementale ou non-gouvernementale reconnue et la commune s'assurera que cette somme soit destinée à soutenir les populations civiles victimes de la guerre qui, hélas, se poursuit encore à l'heure actuelle.

L'exposé de Madame la Maire entendu, le Conseil Municipal,  
**par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**

attribue une subvention d'un montant de 500 €, précise en outre que les crédits sont à prélever sur le compte 6574 du Budget Primitif.

Fait et délibéré à Bavans, le 13/04/2022  
 Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait conforme

La Maire,  
 Sophie RADREAU

